

Avis de la commission spécialisée prévention sur le projet de Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE)

Le projet de plan régional santé-environnement 3 rencontre un écho globalement favorable de la part de la commission réunie le 23 janvier 2017. Les membres de la commission saluent un travail intéressant dont la présentation met en évidence la recherche d'un effort pédagogique afin de rendre plus attractive les différentes préconisations.

La commission souhaite attirer l'attention sur quelques points qui ont fait débat. Ainsi, il est important que les enjeux de santé environnementale n'apparaissent pas seulement comme des enjeux d'environnement, mais comme des déterminants de l'environnement qui ont un impact sur la santé des citoyens. Il ne faut pas simplement développer des actions ou des projets autour des professionnels de santé mais impliquer l'ensemble des acteurs et structures, notamment les entreprises. Il faut que celles-ci intègrent cette problématique des déterminants environnementaux sur la santé vis-à-vis de leurs salariés.

Un actif passe un tiers de sa vie au travail et à ce titre, la commission apprécie que le PRSE3 prenne en compte et mette l'accent sur la santé des salariés en entreprise. En effet, l'entreprise est parfois un lieu de régression en termes de santé. En même temps il est aussi ce lieu au potentiel favorable à une meilleure prise en compte de la santé des personnes, et où nombre d'actions en faveur de la santé s'exercent ou s'exercent. C'est le cas de mesures relatives à l'aménagement du temps de travail, ou à l'accompagnement à la mobilité (Par exemple, la prise en charge d'une partie du coût des abonnements de transports en commun, prime à l'utilisation de vélos...).

En outre, il y a nécessité d'un fort plaidoyer auprès des autorités pour que soient garanties des conditions saines d'exercice de l'activité dans le champ des techniques agricoles. Par exemple la ressource en eau, notamment de l'eau potable qui, malgré toutes les mesures incitatives, se détériore dans notre région. Pour autant que la protection des captages soit prévue dans le code de la santé publique. Elle ne protège pas suffisamment des effets de pollution diffuse, contrairement aux pollutions accidentelles. Cependant elle correspond à un outil qui permet d'avoir une vision globale sur la fragilité d'une ressource en eau et qui peut avoir un impact direct sur les consommateurs. La qualité de l'eau du robinet n'intéresse pas seulement la population générale, mais concerne également plus spécifiquement des publics comme les personnes dialysées à domicile par exemple.

Il y a toutefois des leviers réglementaires pour infléchir les conséquences des pratiques et des techniques. C'est un jeu d'équilibriste avec un secteur en grande difficulté économique. D'un point de vue réglementaire, les pesticides sont en train d'être interdits, avec une première échéance au mois de mai visant l'interdiction de leur vente tout d'abord aux collectivités, ensuite aux particuliers.

Là où nous avons un rôle à jouer en tant qu'acteur de santé, c'est le plaidoyer. La commission pense que les acteurs en santé ont un rôle à jouer en termes de construction de plaidoyer. La reconnaissance de l'impact sur la santé des pesticides, le fait qu'il y ait à ce jour deux maladies professionnelles déclarées, ajoutées à la création d'associations d'agriculteurs malades contribuent à ce que ce sujet avance. La nécessaire coordination des politiques publiques à travers le plan Ecophyto doit contribuer à des avancées significatives sur la région.

La commission se demande comment articuler le PRSE3 avec les contraintes de certaines professions allant à l'encontre de celles de santé publique. Prenant l'exemple des logements insalubres où nous savons que les personnes qui y résident connaissent souvent des difficultés financières majeures : comment les aider à bénéficier de ressources nécessaires pour rendre leurs logements conforme aux normes actuelles ? Il y a sans doute nécessité à renforcer des mesures envers les propriétaires, voire les bailleurs sociaux, pouvant être incitatives et si nécessaires prescriptives.

Le PRSE3 porte un volet important autour de la mobilisation des acteurs pour une culture commune des enjeux environnementaux dans la santé, tant au niveau des professionnels que des décideurs. La place des professionnels de santé est importante car ils sont les premiers interlocuteurs. Ils sont un acteur certain (notamment quand ils interviennent à domicile) du changement de comportement ou d'évolution des mentalités des patients qui les consultent. Ils doivent pouvoir donner une réponse immédiate, non seulement en termes de soins, mais également en matière d'information (ex. plaquette avec numéros de téléphone à contacter).

L'ensemble des collectivités territoriales, et singulièrement le conseil régional représentent également un fort levier pour que soit élaboré une politique complète et cohérente en santé environnement. Les "Evaluations d'Impact sur la Santé" sont bénéfiques et pertinentes, il convient ici de les maintenir ou les développer à l'échelle régionale.

Au-delà de la place des professionnels, il y en va également de la connaissance des enjeux par les citoyens eux-mêmes. Avoir un comportement favorable à sa santé dans la gestion et la vie quotidienne de son environnement est un élément essentiel. Il y a un travail à faire autour de la diffusion de l'éducation pour la santé environnementale afin de rester dans une démarche de promotion de la santé, globale et positive, et non dans une démarche injonctive.

Il convient de se demander comment une politique publique va s'adresser à un mode particulier d'intelligence. En effet, pourquoi en arriver à l'instauration de normes contraignantes ? Que ne s'est-il pas fait, réaliser avant ?

En conclusion, la commission spécialisée de prévention émet un avis positif sur le prochain PRSE3. Au-delà des nécessaires évolutions techniques à faire valoir, il importe de faire de l'environnement un déterminant de santé globale et positive. L'éducation pour la santé environnementale doit permettre de développer des actions de promotion de la santé allant dans le sens d'une intelligence collective de renforcement des compétences des professionnels, des élus mais de façon plus globale des citoyens.